



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 15 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 mai, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Mme Anouk BRETON Maire, à la suite de la convocation du 17 avril 2024 adressée individuellement à chaque conseiller en exercice, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :
Monsieur LAURENT Philippe ayant donné pouvoir à Monsieur GLORIAN Jean-François
Madame POTIER Anne-Sophie ayant donné pouvoir à Madame CHAUMERET Angélique
Monsieur DENEULIN Denis ayant donné pouvoir à Madame DRUELLE Cathy
Madame COGET Fanny ayant donné pouvoir à Madame LEJEUNE Emilie
Mr André PAQUIN, Mr Romain GALVAIRE, Mr DECOOPMAN Rodolphe, Madame LACAILLE Daisy.

Madame Sandrine LEMARCHAND DE LA COUTURE est élue secrétaire de séance

- 1) Adoption du compte de Gestion 2023 de la commune
- 2) Adoption du Compte Administratif 2023 et affectation du résultat
- 3) Signature du Contrat de ville 2024-2030 « Engagement Quartier 2030 »
- 4) Prime Inflation
- 5) Résultat d'appel d'offres concernant la Rénovation du Terrain OWENS
- 6) Résultats d'appel d'Offres concernant la Rénovation thermique de la salle LATOSI
- 7) Demande de subvention à la CALL au titre du Fonds de Concours pour la Rénovation Thermique de la salle LATOSI
- 8) Demande de subvention à la CALL au titre du fonds de Concours pour le passage en leds du terrain de football Jesse OWENS
- 9) Demande de subvention à la DRAC pour l'Appel à projet « Aide au fonctionnement pour la participation à la vie culturelle et politique Territoriale 2024 »
- 10) Modification de la délibération du 26 mars 2023 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire
- 11) Constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition de prestations liées au déploiement du dispositif du permis de louer et de diviser sur une partie du territoire de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN
- 12) Permis de louer-Mise en place de l'Autorisation Préalable à la location.
- 13) Convention pour l'engagement de partenariat à la mutuelle Solidaire Intercommunale
- 14) Décision Modificative d'ouverture et de virement de crédits.
- 15) Délibération Modificative relative au recrutement des emplois de vacataires
- 16) Projet de délibération n°16 (Délibération supplémentaire) : Dénomination du terrain de football à 5

➤ Lecture des décisions du n°29 à 47

Délibération n°1

Objet : Adoption du Compte de Gestion 2023 de la Commune

Le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'exécution et la tenue des comptes du receveur municipal pour l'année 2023 dont les écritures doivent être identiques à celles du Compte Administratif pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité.

Délibération n°2

Objet : Adoption du Compte Administratif 2023 et affectation du résultat

Le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'exécution de la comptabilité administrative.

Les grands axes ont été présentés en fonctionnement et par opération en Investissement.

Le Compte de Gestion du receveur Municipal laisse apparaître :

Excédent de Fonctionnement	=>	633 042,42 euros
Déficit d'investissement	=>	407 126,53 euros
Résultat global de l'exercice	=	+225 965,89 euros

Le Compte Administratif de l'exercice 2023, placé sous la présidence de Pascal CARON laisse apparaître :

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
4 124 879,00	4 757 971,42
Soit un Excédent de fonctionnement de 225 965,89 euros	
Investissement	
Dépenses	Recettes
2 093 233,79	1 686 107,26
Soit un Déficit de 407 126,53 euros	
Solde excédentaire cumulé de 225 965,89 euros	

Il est approuvé par le Conseil Municipal à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

343 695, 23 € => au compte 1068

1 348 036,82 € => au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Délibération n°3

Objet : Signature du Contrat de ville 2024-2030 « Engagement Quartier 2030 »

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le nouveau Contrat de Ville de la CALL, et a autorisé l'engagement de la ville dans cette nouvelle démarche contractualisée.

Délibération n°4

Objet : Institution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle et forfaitaire au bénéfice de certains agents publics

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'instauration d'une prime dédiée aux agents de la commune remplissant les conditions cumulatives d'éligibilité pour permettre de garantir un pouvoir d'achat et de lutter contre les conséquences de l'inflation.

Délibération n°5

Objet : Résultats d'appel d'offres concernant la Rénovation du terrain de football JESSE OWENS

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avis de la Commission des Marchés à Procédures Adaptées, réunie les 8 et 19 janvier 2024 qui a retenu le Groupement des sociétés « BONNET /FLANDRES ARTOIS PAYSAGES /VERRIER ENERGIES », se plaçant le mieux disant avec un résultat de 98,75 /100 pour un montant de prestations de 797 943,88 euros HT.

Délibération n°6

Objet : Résultats d'appel d'offres concernant la Rénovation Thermique de la salle LATOSI

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la décision de la Commission d'Appel d'Offres rendue lors des réunions des 22 février 2024 et 15 avril 2024 après analyse des offres, et décide de retenir les entreprises suivantes :

- Lot n°1 : la société RAMERY
- Lot n°2 : la société AA AMENAGEMENT
- Lot n°3 : la société VENEL
- Lot n°4 : la société EFFET D'O
- Lot n°5 : la société LESOT
- Lot n° 6 : la société SPORT FRANCE

Délibération n°7

Objet : Demande de subvention à la CALL au titre du fonds de concours Transition durable et soutien aux communes du territoire pour l'année 2024 pour la rénovation thermique de la salle LATOSI

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter un montant de 15 368,20 euros à la CALL pour les travaux de rénovation thermique de la salle LATOSI.

Délibération n°8

Objet : Demande de subvention à la CALL au titre du fonds de concours Transition durable et soutien aux communes du territoire pour l'année 2024 pour le passage en leds de l'éclairage public du Terrain de football Jesse OWENS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter un montant 11 567.15 euros à la CALL pour le passage en leds de l'éclairage public du terrain de Football Jesse OWENS.

Délibération n°9

Objet : Demande de subvention à la DRAC pour l'Appel à projet « Aide au fonctionnement pour la participation à la vie culturelle et politique Territoriale 2024

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention pour mener des actions pour célébrer les 10 ans de la médiathèque « l'EMBELLIE ». La subvention sollicitée s'élève à 6000 €.

Projet de délibération n°10

Objet : Modification de la délibération du 26 mars 2023 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier la délibération du 26 mars 2023 comme suit :

- L'art 1^{er} alinéa 4 est remplacé par la formulation suivante :
« Madame la Maire est chargée par délégation du Conseil Municipal, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et marchés subséquents de travaux, fournitures et services inférieurs aux seuils Européens, ainsi que toute décision concernant leurs avenants et modification correspondantes lorsque les crédits sont inscrits au budget. » »

- Après le point 28, la disposition suivante est insérée :
« 29) Madame la Maire est chargée par délégation du Conseil Municipal, pour la durée de son mandat d'admettre en non-valeur les titres de recettes présentés par le comptable public, chacun des titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil de 100 euros. »

Les autres dispositions de la délibération demeurent, quant à elles, applicables.

Projet de délibération n°11

Objet : Constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition de prestations liées au déploiement du dispositif du permis de louer et de diviser sur une partie du territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un groupement de commandes entre la CALL et les communes intégrées au dispositif, dont ANGRES, pour bénéficier des prestations liées au déploiement du dispositif du permis de louer et de diviser.

La prise en charge par la CALL est de 50% du montant des dépenses des communes.

Projet de délibération n°12

Objet : Permis de louer- Permis de diviser - Mise en place de l'Autorisation Préalable à la Location à partir du 1^{er} janvier 2025.

Dans le cadre de la mise en place du dispositif, il est convenu que les communes puissent définir des secteurs géographiques, pour lesquels la mise en location d'un logement par un bailleur devra faire l'objet d'une autorisation préalable ou d'une déclaration consécutive à la signature du bail.

Le Conseil Municipal a défini, à l'unanimité, le périmètre à intégrer dans le dispositif :

La totalité du périmètre communal à l'exception des rues :

- Rue Louise Michel
- Rue Olympe de Gouges
- Rue de Lodi
- Rue d'Eylau
- Rue Marengo
- Rue Wagram
- Rue de Rivoli
- Rue de Suffren
- Rue de la Pérouse
- Rue Duguay Trouin
- Rue Surcouf
- Rue Latouche Tréville

Le périmètre présenté en annexe correspond aux zones concernées par des problématiques nécessitant l'instauration du dispositif.

Projet de délibération n°13

Objet : Convention pour l'engagement d'un partenariat avec la Mutuelle Solidaire Intercommunale

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que la commune de ANGRES rejoigne le groupement de commande intercommunal pour permettre aux angrois qui le souhaitent de bénéficier des tarifs préférentiels de mutuelle.

Projet de délibération n°14

OBJET : OUVERTURE ET VIREMENT DE CREDITS N°2

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, les Ouvertures et Virements de crédits suivants sur l'exercice 2024 du Budget Communal.

Recettes d'Investissements :

1323 – 321 : Contractualisation Département Pour réfection de terrain OWENS	220 000.00 euros
1323 – 321 : Subvention Département Droit Commun Pour réfection Terrain Owens	80 000.00 euros
1328 – 518 : Subvention CALL Fonds de Concours 2024 Pour réfection Eclairage Public	42 039.00 euros
1328 – 30 : Participation SIA Habitat pour Aménagements Ludiques rue d'Abbeville	14 860.00 euros

TOTAL : 356 899.00 euros

Dépenses d'Investissements :

2315 – 30 – 637 : Réfection Terrain Owens	300 000.00 euros
2315 – 512 – 49 : Rénovation Eclairage Public	32 000.00 euros
2316 – 758 – 89 : Extension Cimetière	6 899.00 euros
2313 – 212 – 32 : Rénovation Curie	8 000.00 euros
2313 - 213 – 639 : Création Salle Multi activités Périscolaires	10 000.00 euros

TOTAL : 356 899.00 euros

Projet de délibération n°15

Objet : Délibération modificative relative au recrutement des emplois de vacataires.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de recruter des vacataires pour effectuer les missions suivantes :

- Surveillant(e) de cantine et de garderie pour une durée de 9 mois, à raison de 13 heures hebdomadaires,
- Surveillance de cantine pour une durée de 9 mois, à raison de 9 heures hebdomadaires,
- Intervenant musique pour une durée de 9 mois, à raison de 10 heures hebdomadaires maximum.

Projet de délibération n°16

Objet : dénomination du terrain de football à 5

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité avec 3 abstentions, de modifier la dénomination de ce stade et proposer l'appellation « P'tit Pierru » suite au courrier de refus de Madame IDDIR en date du 02/05/2024

LECTURE DES DECISIONS du n°29 à 45 :

DECISION 2024-29 :

Contrat avec la société « Dites 33 » pour la Rénovation du monument aux morts pour un coût de la prestation s'élevant à 6 630 euros HT.

DECISION 2024-30 :

Convention avec « L'Agence Nationale pour les Chèques -Vacances » (ANCV) dans le cadre du dispositif « 10 000 Départs en vacances » pour la mise en œuvre de la « Bourse Solidaire Vacances » à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une année renouvelable.

DECISION 2024-31 :

Contrat avec la compagnie « la RUSTINE » pour des ateliers et scénographie participative dans le cadre du dossier Politique de la Ville « Embellissons nos 10 ans » pour un montant total de prestation s'élevant à 12 000 euros TTC.

DECISION 2024-32 :

Contrat avec la société « Ouistiti LAND » pour une composition de spectacle pyrotechnique le 13 juillet 2024 pour un montant de 6 000 euros TTC.

DECISION 2024-33 :

Encasement d'un chèque de 5 181, 85 euros du courtier d'assurance « GROUPAMA NORD EST » correspondant au sinistre « dommage immobilier » survenu le 15 décembre 2023.

DECISION 2024-34 :

Contrat avec la société « VAILLOLINE » pour un spectacle « FEU MINERAL PAR FEU MINERAL » à la médiathèque le 29 novembre 2024 à 19h00 pour un montant de 633,00 euros TTC.

DECISION 2024-35 :

Contrat avec l'artiste « Pauline DUEZ » pour des ateliers de création artistique « WELCOME TO THE JUNGLE » dans le cadre du dossier Politique de la Ville « EMBELISSONS NOS 10 ANS » pour un montant de 696,00 euros TTC.

DECISION 2024-36 :

Contrat avec l'artiste « Monica » pour assurer une animation musicale au repas des aînés le 6 octobre à la salle des fêtes pour un montant de 500,00 euros TTC.

DECISION 2024-37 :

Contrat de location « PHOTOBOOTH » avec la société « SBLV LOCTION EVENEMENTIEL » pour une borne photo à l'occasion de la Color RUN le 1^{ER} juin 2024 pour un montant de 430 euros TTC.

DECISION 2024-38 :

Contrat avec la société « Canailles Rock » pour les deux représentations du spectacle musical « TELULA » avec Julien CANDAS et Grégory ALLAERT dans le cadre du dossier Politique de la Ville « Embellissons nos 10 ans » pour un montant de 1477,00 euros TTC.

DECISION 2024-39 :

Contrat avec la société « La Boussole » concept et spectacles pour une prestation d'échassiers lumineux durant la parade de Noël dans le cadre du dossier Politique de la Ville « Vill'âges » Pour un montant de 3 586,73 euros TTC.

DECISION 2024-40 :

Contrat avec la société « Flandres Artois Paysages » pour la fourniture et la pose de pare-ballons au Stade LOBO pour un montant de 7 296,00 euros TTC.

DECISION 2024-41 :

Contrat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) pour la mise en place d'une session de PSC1 dans le cadre du dossier Politique de la ville « Plus Haut, Plus vite, Plus forte » pour 10 personnes le 5 juin 2024 pour un montant de 600, 00 euros TTC.

DECISION 2024-42 :

Décision de virement de crédit n°1

Une somme de 3 000 euros a été votée au Budget Primitif 2024 pour la réfection du boulodrome, place Salvador Allende à l'article 2113 Fonction 325 sans qu'un numéro d'opération soit affecté

En effet, les dépenses d'investissement sont votées par opération, ainsi il a été procédé au virement de crédit suivant :

2113-325 : - 3000 euros

2113-325 : opération 638 : + 3000 euros.

DECISION 2024-43 :

**Résultat de consultation relative à l'aménagement d'Aires de Jeux rue d'ABBEVILLE.
Considérant que le critère unique des offres était le prix, la société retenue est « Flandres Artois Paysages » pour un devis s'élevant à 121 416,41 euros TTC.**

DECISION 2024-44 :

**Fixation des tarifs 2024 pour le plan d'eau
Il a été décidé de fixer le droit d'entrée pour le plan d'eau à 10 euros.**

DECISION 2024-45 :

Fixation des tarifs 2024 de participation à la manifestation de la « COLOR RUN » Il a été décidé de fixer cette participation à 3 euros par personne.

Séance levée à 21 h00

La secrétaire

La Maire

Sandrine LE MARCHAND DE LA COUTURE

Anouk BRETON



